Commission Challenges Secteur SANTERRE
Réunion du vendredi 06 novembre 2026

Présents : DEBEAUVAIS Jean-François – GRAIN Roland – LEFEBVRE Pascal

La commission Challenges, au nom de la commission Santerre, adresse ses plus sincères condoléances à la famile et aux proches de Michel BELLANCOURT, ancien arbitre de District et ancien joueur de Cartigny.

- ***Coupes Seniors du Santerre :***

Homologation de tous les résultats d'ores et déjà disputés des 1er tour du Challenge Michel Fromentin et du Challenge Roland Guéant n'ayant donné lieu à aucune contestation (réserve ou réclamation).

Reste à disputer la rencontre suivante :

Challenge Michel FROMENTIN

1er tour

le dimanche 15 novembre 2026 à 14H30

PERONNE ECAFC 3 - RETHONVILLERS AS 1

En Challenge Roland Guéant un tour de cadrage d'une rencontre est nécessaire pour amener le nombre d'équipes de neuf à huit pour les ¼ de finales.

Challenge Roland Guéant

2ème tour

le dimanche 15 novembre 2026 à 14H30

CAIX FC 1 - CARTIGNY US 2

- ***Coupes Jeunes du Santerre :***

Homologation de tous les résultats d'ores et déjà disputés des 1er tour du Challenge Michel Fromentin U18 et du Challenge Santerre U16 n'ayant donné lieu à aucune contestation (réserve ou réclamation).

En Challenge Santerre U16 un tour de cadrage de deux rencontres est nécessaire pour amener le nombre d'équipes de dix à huit pour les ¼ de finales.

CHALLENGE SANTERRE U16

2ème tour

le mercredi 11 novembre 2026 à 14H30

MOREUIL SC 1 U16	-	MEAULTE FC 1 U15
STE EMILIE EPEHY 1 U16	-	PAYS NESLOIS AS 1 U16

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE :

a) Si l'équipe supérieure joue un match officiel le même jour ou le lendemain.
Sont autorisés au maximum à figurer sur la feuille de match deux joueurs ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure.

b) Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.
Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

c) Par ailleurs, pour les ½ Finales et Finales,
Aucun joueur ayant participé à la rencontre officielle précédente d'une équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, que celle-ci joue ou ne joue pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / wleclercq@somme.FFF.fr / 03 22 89 80 26), avec copie à Pascal LEFEBVRE : pascal80.lefebvre@orange.fr

Le Président de séance

DEBEAUVAIS Jean François

Le Secrétaire de séance

LEFEBVRE Pascal